

**Bilan de la campagne de décapage 2022 pour la régénération du
mélèze en forêt communale de Château Ville Vieille
16,25 Ha
Travaux subventionnés par la région SUD**



Le mélèze est une essence forestière emblématique du Queyras et plus largement des Alpes du sud, valorisable en bois d'œuvre de qualité (structure, menuiserie intérieure et extérieure) valorisée en particulier par les scieries régionales. Son maintien a aujourd'hui un intérêt économique, écologique, pastoral et touristique. Issu de l'abandon du pâturage intensif ovin au 18^{ème} et 19^{ème} siècle, ce mélèzin doit aujourd'hui être peu à peu renouvelé.

- **Pourquoi faire des coupes par trouées ?**

Pour gérer le mélèzin les forestiers pratiquent le plus souvent une sylviculture par trouées. En effet le mélèze pour s'installer a besoin de lumière. Mais parallèlement à ces trouées le décapage du sol est impératif pour favoriser le développement des graines tombées au sol naturellement chaque automne.

- **Histoire du décapage sur la commune de Château Ville Vieille**

Le décapage n'est pas quelque chose de nouveau mais il a été un peu oublié. Dans les années 80, des campagnes de décapage ont eu lieu, souvent au bulldozer. Couronnées de succès pour la plupart. Depuis 2004 les travaux de décapage du sol n'étaient plus été mis en œuvre sur la commune de Château Ville Vieille. 1 ha seulement a été décapé en 2016 sur la forêt communale, sans aide financière. Avec les années le retard s'est accumulé. De nombreuses trouées sont aujourd'hui dépourvues de régénération naturelle. Si rien n'est fait, les récoltes

de bois successives viendront appauvrir le peuplement forestier, ce qui n'est pas gage d'une gestion durable.

Cet automne c'est plus de 15 Ha qui ont été parcourus et travaillés. D'autres campagnes devront être menées les années suivantes pour rattraper ce retard.

- **Détail de l'intervention**

C'est l'ONF qui a été retenue pour mettre en œuvre ces travaux de décapage sur la commune de Château Ville Vieille.

Ces travaux consistent à décaper le sol (retirer la couverture herbacée) à l'aide d'un engin mécanique (pelle mécanique à godet), afin de laisser un sol à nu et réceptif à la germination des graines de mélèze. Sur la commune de Château Ville Vieille l'ONF a pu tester cet automne l'utilisation d'un nouvel outil monté sur pelle, conçu spécialement pour cette opération : le scarificateur montagne. C'est un outil plus large, plus adapté au sous solage et à la manipulation des rémanents d'exploitation laissés au sol.



Utilisation du scarificateur montagne par l'ONF

- **Comment est travaillé le plateau ?**



L'opération en elle-même consiste à nettoyer le sol des rémanents d'exploitation (branches) et décaper le tissu herbacé dense qui empêchera la germination des graines de mélèze tombées au sol. Une fois ce « rouleau herbacé » mis de côté, il convient d'effectuer un « sous solage » pour rendre la terre plus meuble et aller chercher l'horizon minéral du sol. C'est là que la graine de mélèze aura toutes ses chances de germer.

- **Coût des travaux**

C'est plus de 15 Ha de trouées qui ont été parcourus cet automne par deux mini-pelle de 8 tonnes. Sur chaque trouée c'est 30 % de la surface qui en moyenne a été effectivement décapée. Décapier la totalité de la surface n'est pas souhaitable (impact paysager trop violent et inutile pour obtenir une couverture boisée satisfaisante à terme).



Visite du chantier de décapage avec les élus et les partenaires financiers et scientifiques (octobre 2022)

Ces dernières années les recettes liées à la vente des bois de la forêt communale ayant été bonnes, cela a incité les élus à réinvestir une partie de cette recette dans les travaux proposés par le gestionnaire (ONF). Le programme mélèze soutenu et développé par la région SUD a permis de financer une partie de ces travaux à hauteur de 40 % du montant total HT.

La commune de Château Ville Vieille a fait deux demandes de subvention, l'une en 2019 (subvention de 4556 €) et l'autre en 2021 (subvention de 12 000 €). Ces deux dossiers ont été regroupés lors des travaux effectués à l'automne 2022.

Le coût total de cette opération est revenu à 41 962 € HT avec 16 556 € de subvention de la région PACA.



Arrachage des genévriers sur le plateau

- **Gestion du pâturage après travaux**

Le pâturage est indissociable du mélèze dans le Queyras. Sans mélèze, pas de pâturage en forêt. Sous des peuplements de sapins ou de pin cembro purs, ce pâturage sera plus complexe voire impossible à mettre en œuvre. C'est également pour cette raison que le choix est fait aujourd'hui de maintenir le mélèze dans les Alpes du Sud. Mais ce pâturage doit être encadré avec notamment la mise en défens des zones décapées en cas de pâturage ovin pendant les premières années après le décapage (pour éviter le piétinement du sol et l'impossibilité pour les semis de s'installer durablement). Dans le cas du pâturage bovin, l'impact sera moindre à condition que la charge en bétail soit raisonnable. Ponctuellement il peut être demandé aux éleveurs bovins de clôturer certaines trouées si le gestionnaire le juge utile. Tout ceci se fait en concertation avec l'éleveur lui-même ainsi que les élus.

La campagne de 2022 ayant porté sur plus de 55 trouées, le choix a été fait de ne pas mettre en place de clôtures (trop de difficulté pour gérer un tel parc sur plusieurs années). Cette position pourra être révisée ponctuellement si les charges en bétail sont jugées localement trop importantes et dommageables à la croissance des semis.

Texte et photos : JP DOYON, technicien forestier ONF pour la commune de Château Ville Vieille.

Plan des trouées travaillées sur la commune de Château Ville Vieille

